



Commission de l'environnement

2345 - Soutien environnemental aux associations et aux collectivités

Opération batraciens 2011

Rapport n° CP/2011/33

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Les crédits consacrés à cet axe d'intervention permettent à nos partenaires associatifs (Ligue pour la Protection des Oiseaux, Association les Piverts) de poursuivre leurs actions de préservation des batraciens lors de leur migration.

Depuis 1990, le Conseil Général mène des actions de sensibilisation et de recensement des zones d'écrasement des batraciens sur les routes lors de leur migration. A cet effet, il met des filets à disposition des associations et leur accorde une aide pour le suivi des sites (une vingtaine par an).

Pour la campagne 2011, il est proposé de reconduire l'aide globale de 23 477 €, répartie comme suit :

- 20 428 € à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO),
- 3 049 € à l'Association les Piverts.

Par ailleurs, il est proposé de réserver la somme de 2 000 € pour le renouvellement du matériel.

Les conventions relatives à la sécurité (convention type en annexe) seront reconduites en 2011.

En cas d'accord de votre part, les crédits suivants seront à prélever sur les enveloppes budgétaires correspondantes :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1147	011-60632-738	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
29035	65-6574-738	59 205,00 €	59 205,00 €	23 477,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer aux associations ci-après une aide globale de 23 477 € pour le suivi de l'opération batraciens 2011, selon la répartition suivante :

. 20 428 € à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO),

. 3 049 € à l'Association les Piverts,

- de réserver un crédit de 2 000 € pour le renouvellement du matériel lié à l'opération batraciens.

Elle autorise par ailleurs son président à signer les conventions liant le Département et les associations concernées par la mise en œuvre de cette opération (conventions établies selon le modèle annexé au rapport).

Strasbourg, le 21/12/10

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL